

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 21 juin 2021 à 19 heures, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Madame Blandine VIDOR, Maire.

<u>Date de convocation</u> : 17 juin 2021 <u>Nombre de membres en exercice</u> : 19

PRESENTS: Mme VIDOR Blandine, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme RUCHON Edith, M. LEICHER Jean-Luc, Mme CAMUS Katy, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme GATET Fanny, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: M. BERTHONNECHE Brice (pouvoir à M. LEICHER), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA).

ABSENTE: Mme RIOUX Elodie.

Secrétaire : Mme BIEUVELET Laetitia.

Le guorum étant vérifié, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2021 est approuvé.

TRANSFORMATION DE L'AGENCE POSTALE EN RELAIS-POSTE

Une présentation est faite de la Halle et des divers services qui seront proposés dont le relais poste. Actuellement l'agence postale Communale est tenue par un agent communal. Le relais-poste sera tenu par un employé de Comptoir de Campagne qui sera polyvalent pour les divers services. Il y aura une synchronisation entre la fermeture de l'agence postale et l'ouverture du relais poste. Une boite à lettres sera présente encore en bordure de la RN 7. L'amplitude horaire sera plus importante car elle correspondra aux horaires d'ouverture de la Halle.

Didier LAROSE demande s'il y a eu une enquête sur les usagers de l'agence postale. Alain ORENGIA répond qu'une a eu lieu il y a 2 ans et qu'il n'est pas nécessaire d'en faire une autre.

Laetitia BIEUVELET demande s'il y a eu une information auprès de la Commune de Chonas l'Amballan concernée par cette agence.

Blandine VIDOR précise qu'une communication va être faite par la Poste, 2 mois avant le changement.

Didier LAROSE dit, qu'en réalité, le déplacement de la Poste est purement politique pour permettre la mise en place de Comptoir de Campagne, car sans le relais poste, il aurait été impossible d'ouvrir avec Comptoir de Campagne. Il demande où en sont les négociations pour le loyer.

Blandine VIDOR répond que le loyer serait de 300 € mensuel la 1ère année, puis 50 € d'augmentation mensuelle chaque année et porté à 700 € la 5ème année en fonction du chiffre d'affaires.

Alain ORENGIA dit que l'idée est bien d'avoir une transparence totale sur le chiffre d'affaires pour une éventuelle augmentation du loyer plus rapidement. La livraison du bâtiment est prévue pour fin Septembre.

Didier LAROSE dit qu'aujourd'hui le modèle économique est déficitaire donc la Commune prend un risque avec Comptoir de Campagne.

Laetitia BIEUVELET demande quelles vont être les nouvelles fonctions de l'employée communale.

Jean-Luc LEICHER répond qu'elle va être réintégrée au secrétariat de mairie pour des tâches administratives. Nous sommes en train d'y travailler avec elle.

Dominique MOSNIER dit qu'il serait important d'aller à la rencontre des commerçants du marché qui seront impactés par l'ouverture de la Halle.

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau de 17 000 points de contact.

En accord avec l'Association des Maires de France, la Poste propose la mise en place d'agences postales communales ou de relais-poste commerçants, offrant les prestations postales courantes, dans les conditions conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, afin de garantir la proximité des services publics sur le territoire ».

Lors de la fermeture du bureau de poste, le Conseil Municipal avait délibéré le 13 septembre 2011 pour décider le maintien du point poste en créant une agence postale au 1^{er} janvier 2012.

Après réflexion entre les élus, il apparait que l'accès à son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'un relais-poste commerçant dans les locaux de la Halle Reventinoise en cours de construction, au centre Village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 3 Abstentions (M. LAROSE, Mme BIEUVELET, M. BOITON) :

- Autorise Mme le Maire à mandater La Poste pour créer un relais-poste commerçant dans La Halle Reventinoise dont l'ouverture est prévue en principe en Novembre 2021, sous réserve que le projet puisse être mené à bien par Comptoir de Campagne.
- Décide de mettre ensuite un terme à la convention signée avec la Poste relative à l'organisation d'une agence postale communale.

CREATION DES EMPLOIS D'ETE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'été 2021, la création d'emplois d'été pour les jeunes Reventinois.

Suite aux candidatures reçues, il est proposé de retenir six jeunes qui se succèderont dans les différents services durant l'été. Ils effectueront 17 h 30 hebdomadaire durant deux semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la création des emplois d'été permettant à six jeunes de travailler dans les différents services de la Commune.
- Dit que la rémunération sera basée sur le salaire horaire du SMIC.
- Autorise Mme le Maire à signer les contrats de travail qui seront établis pour chacun à raison de 17 heures 30 hebdomadaire et d'une durée de deux semaines maximum.

PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 25 juin 2020 créant un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles. Cet emploi, occupé par un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée, prend fin le 25 août 2021. Compte-tenu des effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire, dont une classe de CP comprenant 16 élèves de grande Section Maternelle, Madame le Maire propose de reconduire cet emploi d'ATSEM qui interviendra à raison de 22 heures 30 hebdomadaire par semaine d'école (soit 17 h 53 hebdomadaire annualisée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de reconduire l'emploi d'ATSEM annualisé pour la rentrée scolaire 2021/2022,
- Dit que cet emploi sera occupé par un agent contractuel à compter du 1^{er} septembre 2021. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au 1^{er} échelon du grade.
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat à durée déterminée.

BUDGET COMMUNAL 2021 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 Dépenses imprévues Fonctionnement	2 800.00 €	
D 6748 Autres subventions exceptionnelles		1 300.00 €
D 678 Autres charges exceptionnelles		1 500.00 €

<u>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-23.

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2020-008 en date du 4 juin 2020 et n° 2020-024 en date du 25 juin 2020 confiant à Mme le Maire des délégations,

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions suivantes :

- commande d'un montant de 11 080 € HT auprès de VO Services pour l'acquisition d'un véhicule Renault Kangoo pour le service Technique,
- commande d'un montant de 1 083 € HT auprès d'ALGORYS pour l'acquisition et la mise en service sur site de la Mairie d'un ordinateur portable.

Fin de la séance à 20 h 05

Mme le Maire, Blandine VIDOR